

FOCUS

LE PATRIMOINE ACADIEN DE GRAND CHÂTELLERAULT



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



Le territoire de Grand Châtelleraut est l'un des rares en France à pouvoir témoigner de la colonisation française de l'Amérique du Nord, une période de notre passé encore trop méconnue.

À Archigny, les fermes de la Ligne acadienne racontent l'abandon de la colonie américaine, l'exode de ses ressortissants et leur accueil raté par une France qui n'a pas mis en place les moyens nécessaires à leur implantation dans le territoire métropolitain. Pour ces raisons et malgré leur bâti modeste, quelques-unes des 38 structures de la Ligne acadienne sont aujourd'hui protégées au titre des Monuments Historiques. Elles ont aussi été reconnues lors de l'inventaire du patrimoine de la Nouvelle-France comme l'un des quatre sites primordiaux illustrant le récit de l'Acadie en France.

SOMMAIRE

- 4 INTRODUCTION**
HISTOIRE DE LA COLONISATION DE L'ACADIE
- 6 L'ACADIE FRANÇAISE**
QU'EST-CE QUE L'ACADIE?
LA COLONISATION FRANÇAISE DE L'AMÉRIQUE DU NORD
LA PERTE DES COLONIES ET L'ERRANCE DES RÉFUGIÉS
- 8 LE VOYAGE MOUVEMENTÉ DES ACADIENS EN FRANCE**
L'ARRIVÉE DES ACADIENS DANS LE POITOU
LE PROJET D'ACCUEIL DE PÉRUSSE DES CARS
LA LIGNE ACADIENNE À ARCHIGNY
CONSTRUIRE CINQ VILLAGES DE TRENTE MAISONS
DES MAISONS EN TERRE
- 16 UN ÉCHO DU PASSÉ QUI RÉSONNE AUJOURD'HUI**
UN ACCUEIL DE DÉPORTÉ RATÉ
LA MUTATION D'UN MOMENT D'HISTOIRE EN UN PATRIMOINE IMMATÉRIEL
DE LA MÉMOIRE NON PARTAGÉE À LA MÉMOIRE À PARTAGER

Couverture :
© Renaud Pennelle, Vue restituant la technique de construction d'une maison de la « colonie acadienne » pensée par le marquis de Pérusse des Cars, d'après les dernières recherches effectuées en 2023

Page précédente :
Jean de Bry, Samuel Argall faisant la paix avec la tribu des Chickahominy en 1614, 1618

HISTOIRE DE LA COLONISATION DE L'ACADIE

1534	Découverte du golfe du Saint-Laurent par Jacques Cartier qui établit une relation commerciale avec la tribu des Micmacs.	
1588	Henri III commence à accorder des monopoles pour la traite des fourrures afin de financer la colonisation de l'Acadie.	
1604	Le marchand rochelais Pierre Dugua de Mons obtient un monopole de dix ans. Il part en expédition, accompagné de 80 colons dont Samuel de Champlain, qui fondera la ville de Québec en 1608, et Jean de Poutrincourt, qui deviendra le premier seigneur de Port-Royal.	
1613	Premier assaut mené contre la colonie depuis la Virginie par Samuel Argall, un contrebandier anglais.	
1632	Traité de Saint-Germain-en-Laye qui consacre l'Acadie comme une possession française.	
1654	Les britanniques conquièrent une partie de l'Acadie mais n'y implantent pas de population. Les colons français restent sur place.	

1667	Traité de Bréda qui réaffirme l'Acadie comme une possession française.	
1690	William Phips, gouverneur du Massachusetts, conquiert à nouveau l'Acadie pour le compte de la couronne britannique.	
1697	Traité de Ryswick, qui met fin à la guerre de la Ligue d'Augsbourg et rétrocède une nouvelle fois l'Acadie à la France.	
1713	Traité d'Utrecht qui clôt la guerre de Succession d'Espagne et donne l'Acadie aux Anglais. Le territoire est renommé, Nouvelle-Écosse.	
1720	Début de la construction de la forteresse de Louisbourg qui sera capturée par les Anglais en 1745.	
1748	Traité d'Aix-la-Chapelle qui rend l'Acadie aux Français et leur rétrocède également Louisbourg.	
1755	Début du Grand Dérangement, épisode de déportation de la population acadienne par les Britanniques. Les acadiens sont envoyés de force vers les colonies américaines, la Louisiane, le Royaume-Uni, l'Espagne et la France.	
1763	Traité de Paris qui donne définitivement l'Acadie aux Britanniques.	



1. Carte de l'Acadie en 1754

L'ACADIE FRANÇAISE

QU'EST-CE QUE L'ACADIE ?

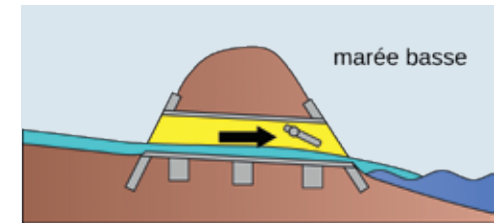
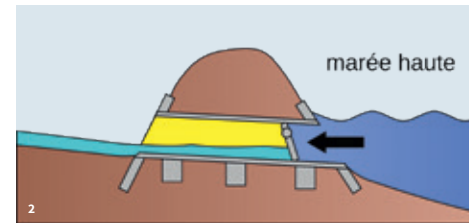
Le nom Acadie découle du terme Arcadie, employé pour la première fois par Giovanni da Verrazano, explorateur italien au service de François I^{er}, qui visita les côtes d'Amérique du Nord en 1524. Il faisait alors référence à une région idyllique de la Grèce antique.

Aujourd'hui, l'Acadie est la partie francophone de trois provinces canadiennes à l'est du Québec où s'implante la colonie française dès le 16^e siècle. L'expression désigne également

une nation sans reconnaissance explicite auprès de l'ONU et qui ne possède pas de pays dédié. Cette nation regroupe environ 300 000 personnes en Amérique du Nord. Elles sont liées par un patrimoine qui passe notamment par la francophonie.

LA COLONISATION FRANÇAISE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Pendant la première moitié du 16^e siècle, les Français se lancent dans la découverte et la colonisation de l'Amérique en explorant les terres septentrionales. À partir de 1588, des comptoirs commerciaux s'établissent, mais jusqu'au traité de Saint-Germain-en-Laye, en 1632, la population reste très faible. Puis, des



2. Fonction de l'aboiteau

émigrants partis de la façade atlantique française viennent grossir la colonie. Parmi eux, certains savent construire des bassins en terre pour collecter le sel ; d'autres ont participé à la création de digues pour protéger les terrains inondables du Poitou et de la Saintonge. Forts de ces expériences, ils contiennent les marais de la côte acadienne et inventent le système de l'**aboiteau**. Rapidement, prairies et sols cultivables apparaissent et favorisent l'installation d'un vaste cheptel et la production de blé. L'Acadie devient bientôt une terre riche.

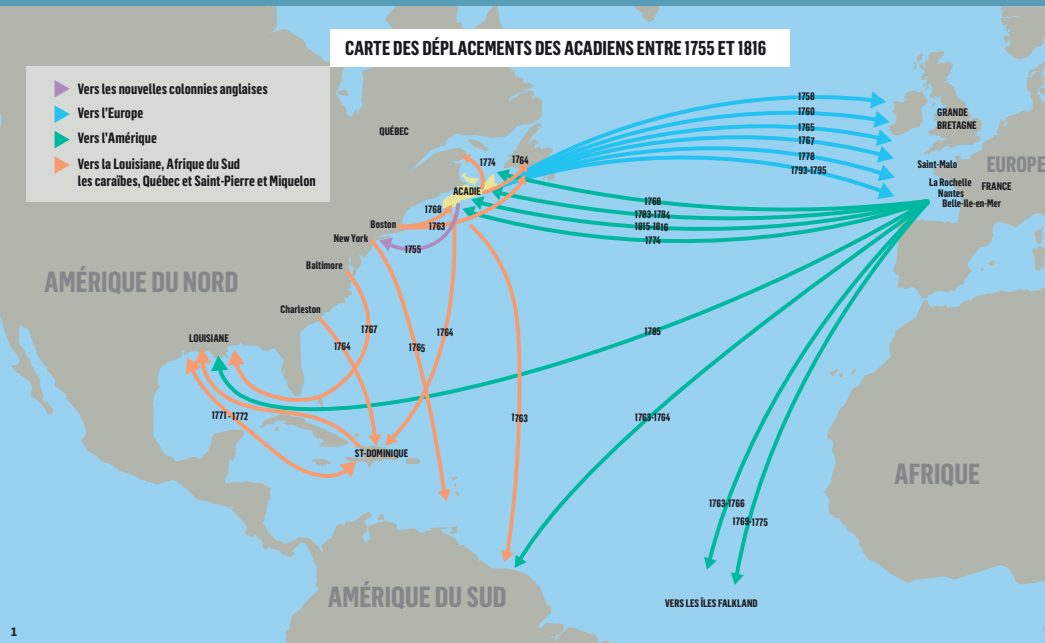
L'Acadie reste néanmoins une zone française sur la route maritime entre Londres et Boston. Aux yeux des autorités britanniques, elle représente un danger pour leur commerce avec les colonies américaines. À cause de cette situation géopolitique particulière, les Acadiens vont subir de nombreuses attaques à partir de 1670 et jusqu'au traité d'Utrecht en 1713.

LA PERTE DES COLONIES ET L'ERRANCE DES RÉFUGIÉS

Après le traité d'Utrecht, le maintien de la population acadienne sur les anciennes terres françaises se transforme en un enjeu entre les deux nations. Dans un premier temps, la France essaie d'attirer ses ressortissants dans les îles

du golfe du Saint-Laurent, alors que le Royaume-Uni ne peut se passer de ces agriculteurs. Dans un second temps, les Britanniques exigent que les Acadiens deviennent des sujets de la Couronne ou qu'ils partent, tandis que les Français appuient leur perpétuation pour freiner l'arrivée de colons britanniques durant cette période. Les Acadiens refusent de prendre les armes contre les Français et de signer un serment d'allégeance au roi Georges II. La crise atteint son paroxysme en 1755 lorsque le gouverneur, Charles Lawrence, chasse la population acadienne, se délestant ainsi d'habitants potentiellement dangereux tout en accaparant leurs riches terres.

Entre 1755 et 1758, 12 000 à 18 000 Acadiens sont arrêtés et exilés. Leurs biens sont saisis et brûlés. Les premiers déportés sont envoyés vers les colonies américaines qui les refusent. Ils sont alors dirigés vers le Nouveau-Brunswick, la Louisiane, l'Espagne, l'Angleterre et la France. 7 500 à 9 000 Acadiens périssent durant cette période considérée par certains comme « le premier nettoyage ethnique pratiqué dans un État d'Amérique du Nord ». Cet épisode est, dès cette époque, nommé le « Grand Dérangement ».



1

LE VOYAGE MOUVEMENTÉ DES ACADIENS EN FRANCE

L'ARRIVÉE DES ACADIENS DANS LE POITOU

Les premiers réfugiés arrivent en France en septembre 1758. Leur prise en charge est assurée par le secrétariat d'État de la Marine qui règle toutes les affaires en lien avec les colonies. Environ 4 000 personnes sont dispersées dans les ports de la façade atlantique sans savoir s'ils vont à nouveau être déplacés ou s'ils peuvent s'installer. Ils survivent dans une grande précarité. En 1763, le traité de Paris consacre la perte de l'Acadie pour la France.

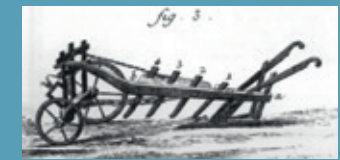
Les Acadiens qui gardaient l'espoir de

retourner chez eux, doivent s'établir en **métropole**.

Réputés être d'excellents cultivateurs rudes à la tâche, les Acadiens sont aussi considérés comme une main-d'œuvre agricole bon marché, à une époque où l'esclavage commence à être remis en cause. Différents projets d'implantation sont proposés : en Guyane où les conditions climatiques font échouer l'idée ; à Belle-Île-en-Mer où une dizaine de familles acadiennes s'installent ; aux Malouines (actuelles îles Falkland) ; en Martinique où 400 d'entre eux essaient de se poser avant de repartir pour l'Amérique. L'État étudie aussi plusieurs plans de défrichements émanant de seigneurs pour mettre en profit des propriétés ingrates. Celui du marquis de Pérusse des Cars, qui souhaite depuis plusieurs années valoriser ses terres poitevines, emporte l'adhésion.



2



1. Carte des déplacements des Acadiens entre 1755 et 1866

2. Différentes techniques de labour - planche de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, 1751-1780

LE PROJET D'ACCUEIL DE PÉRUSSE DES CARS

Louis Nicolas, marquis de Pérusse des Cars, est originaire du Limousin. Il obtient en 1753 la châellenie de Monthoiron grâce à la fortune de sa femme et se passionne pour cette propriété qu'il gère lui-même.

Il est influencé par les physiocrates, des philosophes et économistes qui prônent le « gouvernement par la nature ». Les physiocrates estiment que chaque individu a droit à ce qu'il acquiert librement par le travail et l'échange. Ils théorisent les fondements du libéralisme économique et du libre-échange : « *Laissez faire les hommes, laissez passer les marchandises* ».

Considérant comme eux que la terre est la première des richesses et le bien le plus précieux duquel découlent toutes

les autres productions, le marquis de Pérusse se documente sur les possibilités d'amélioration de ses terres. Il s'essaie à la culture du trèfle et envisage de défricher les terrains de brandes qui occupent une grande partie de son domaine pour les amender avec de la marne : il faut générer du fourrage d'hiver pour les troupeaux afin de perfectionner les rendements agricoles et nourrir une population en constante augmentation.

Pour réussir son projet, il fait appel à des paysans allemands dont il a remarqué l'excellence lors des campagnes militaires de sa jeunesse. Le marquis propose des conditions très favorables à ceux qui accepteraient de venir le rejoindre dans le Poitou. En 1763, entre 250 et 300 hectares de trèfle et de prairies artificielles sont ainsi exploités avec succès. L'élevage de chevaux et de bovins est développé ; les pommes de terre et les navets sont



1. Abbaye de l'Étoile

2. Vue restituée de la construction du grand chemin de communication entre Châtellerauld et Saint-Savin, rapidement nommé la ligne acadienne
D'après les dernières recherches effectuées en 2023, © Renaud Pennelle



2. Renaud Pennelle 2023

introduits dans les **potagers**.

Si ce projet est un exemple reconnu de mise en valeur de terres ingrates, c'est également une ruine pour le marquis. Celui-ci continue néanmoins à croire qu'il est envisageable de sauver ses terrains.

En 1771, il écrit un mémoire dans lequel il expose son souhait de faire venir davantage de défricheurs étrangers sur ses terres. Il est possible qu'il ait alors entendu parler du « problème » de la réimplantation des Acadiens.

En 1772, le roi Louis XV suggère d'envoyer 1500 Acadiens en Poitou. L'État s'engage à leur déboursier une solde journalière, à payer leurs frais d'établissement et demande que les Acadiens deviennent propriétaires des terres qui leur auront été confiées, moyennant le versement d'une rente seigneuriale annuelle.

Pérusse des Cars offre alors de bâtir 150 fermes pour accueillir cette population. Il chiffre à 3000 livres la construction de chaque maison « garnie de [son] petit nécessaire, [d'] une étable

et [d'] une petite grange ». Il propose également de fournir à chaque foyer deux bœufs, deux vaches, une charrette, une charrue, une herse, des pelles, des pioches et autres instruments de défrichage et culture. Il complète avec 58 boisseaux de froment et d'avoine à semer, ainsi que deux années de nourriture pour les familles et leurs bovins. Le devis élaboré pour l'installation de chaque ménage se monte à 7360 livres. Il est tout d'abord accepté; puis il est revu à la baisse pour ne pas dépenser plus de 800 livres par « maison ». Finalement, il est décidé que le marquis assumera seul les frais d'établissement des Acadiens, comme leur solde et leur denrée, jusqu'en 1775. L'État lui promet cependant un secours de 600 000 livres pour éviter de plonger le projet dans un déficit abyssal.

Ce projet est mal accueilli par les Acadiens qui jugent que les terres du marquis sont « noyées l'hiver et sans une goutte d'eau l'été ». Néanmoins, en octobre 1773, les premiers d'entre eux — femmes, enfants

et vieillards inaptes aux travaux agraires — débarquent alors que les fermes ne sont pas terminées : elles sont édifiées par les paysans de la région sur leur temps de corvée tant que la saison le permet. Les 497 exilés sont logés dans le quartier de Châteauneuf à Châtellerauld et à Archigny, au château de Marsujeau et à l'**abbaye de l'Étoile**.

Quelques mois plus tard, 1472 Acadiens sont arrivés. Peu d'entre eux connaissent le métier d'agriculteur et le marquis de Pérusse tente de leur donner les moyens de survivre : il en embauche certains pour aider les locaux à défricher les brandes ou à transporter les matériaux de construction des habitations. Il en place d'autres comme domestiques; il fournit aux femmes des rouets pour filer la laine. Dès 1774, le mécontentement des Acadiens s'accroît de jour en jour. Ils travaillent dur et la mauvaise récolte ne leur autorise pas de vivre décemment.

En 1775, 21 structures sont occupées, 18 sont presque achevées, 19 sont à peine

commencées. Les Acadiens, ballotés depuis plus de 20 ans dans différents ports et territoires français, se révoltent et décident de partir. Dès le mois d'août, des convois s'organisent pour permettre aux dissidents de rejoindre Nantes. En 1776, la ligne acadienne ne compte plus que 157 habitants soit 25 ménages alors que 57 maisons sont construites. En 1784, les domiciles vacants sont attribués à des familles locales.

LA LIGNE ACADIENNE À ARCHIGNY

CONSTRUIRE CINQ VILLAGES DE TRENTE MAISONS

Le 14 mai 1773, Pérusse des Cars et le contrôleur général conviennent de construire cinq « villages » de trente maisons pour accueillir les 1500 Acadiens. Ce projet, pensé par le service des Ponts et Chaussées, organise un réseau viaire d'une importante régularité qui relie des hameaux ainsi que des habitations alignées le long des **trajectoires**. Ces



nouveaux axes routiers porteront les noms des protagonistes de l'entreprise : chemin de Roi, chemin de la Reine, chemin de la Motte, chemin de Blossac, chemin de Saint-Ambroise, chemin de Pérusse, etc. Le plan tient compte de diverses recommandations concernant l'isolement des foyers pour empêcher la propagation du feu à toute une bourgade, la mise en place de potagers tout en évitant les servitudes de passage et la possibilité d'agrandir ces exploitations « soit en faisant des pignons, soit en prolongeant les chevrons pour bâtir en demi-toit derrière la maison ».

Ce nouvel aménagement reproduit l'habitat dispersé local fait de petits hameaux et de fermes éloignées. C'est également l'opportunité de concevoir des micro-urbanismes orthogonaux : le hameau de Huit-Maisons s'organise symétriquement autour d'un rond-point central (puit ou mare) d'où partent quatre voies. Ce projet a offert aux ingénieurs des Ponts et Chaussées l'occasion rarissime — et peut-être unique en France — d'imaginer un urbanisme constant et ordonné dans un environnement rural. Ce canevas structurait une trame régulière pour ensuite densifier les lieux si la colonie avait été une réussite.

Lors de la mise en œuvre, le marquis s'éloigne du plan originel pour privilégier des maisons placées le long de la route principale au lieu de créer de petits hameaux.

DES MAISONS EN TERRE

Dans son premier mémoire, le marquis de Pérusse propose d'édifier des maisons composées de deux chambres, une laiterie, une resserre (cellier), une étable pour entretenir deux bœufs et deux vaches ainsi qu'une grange. Il ne précise pas la nature des matériaux employés. Ce n'est qu'au printemps 1773 qu'émerge l'idée de construction en bois et torchis, théorie plébiscitée par Lemoine, commissaire de la Marine en charge du suivi de l'établissement. Celui-ci rappelle que les Acadiens étant « presque tous charpentiers », ils pourront donc participer à l'effort pour que les fermes soient plus vite terminées.

Finalement, pour réaliser des économies, le marquis Pérusse des Cars décide d'utiliser la terre argileuse d'Archigny, « le bornais », et fait évoluer son projet : les maisons sont bâties en bauge sur un solin de pierre.



1. Plan cadastral – Plan de la Colonie acadienne du Poitou, Vincent Amiraault, 1793

© Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault

2. Vue restituant la technique de construction d'une maison de la « colonie acadienne » pensée par le marquis Pérusse des Cars.

D'après les dernières recherches effectuées en 2023, © Renaud Pennelle

3. Vues de la façade arrière et de la façade avant de la ferme n°10





1. Détail du plafond recouvert de bousillis dans la ferme n°10 de la ligne acadienne

2. Cheminée de la chambre de la ferme acadienne n°10



La **bauge** est une technique d'édification de murs au moyen d'une boue épaisse constituée de terre crue mélangée avec de la paille. Cette boue forme des mottes empilées les unes sur les autres à la main pour créer des lits; puis ceux-ci sont tassés et peuvent être consolidés par des arases de chaux. À Archigny, des branches de brandes (bruyère à balais, genêts, etc.) entrent dans la composition et servent d'accroche aux enduits.

Bien que rare, l'utilisation de la baugé est attestée localement depuis le 12^e siècle, en particulier dans la région de Loudun où des exemples sont visibles à Ouzilly-Vignoles. Au 18^e, cette technique fait l'objet de nombreux ouvrages visant à promouvoir « l'art du maçon piseur » avec la volonté de diffuser et de perfectionner

une méthode à laquelle les auteurs trouvent de multiples avantages : économie, durabilité, isolation thermique, salubrité et incombustibilité. Les premiers mémoires sont publiés en 1772. Il est donc envisageable que le marquis de Pérusse, féru d'agronomie, ait été convaincu par ces études qui apportaient une réponse adéquate à sa problématique de construction.

La tradition locale veut que la terre nécessaire ait été puisée des parcelles, mais, si la terre extraite des fondations a pu servir d'agrégat, il est également possible que l'argile tirée des carrières d'Archigny ait aidé de liant au mélange. Par ailleurs, les échanges épistolaires entre Pérusse et le commissaire Lemoyne témoignent du fait que le marquis était,

au printemps 1773, revenu sur son idée originelle d'une toiture en tuile : il exposait au commissaire Lemoyne que les impératifs financiers l'obligeaient à couvrir les édifices en bruyère ou en chaume. Les brandes de bruyère étaient localement utilisées depuis le Néolithique pour coiffer les bâtiments. Dressés sur des solins de silex, les murs de la ferme n°10 d'Archigny ont 50 cm d'épaisseur. Ils sont élevés en plusieurs assises de 60 cm à 1 m de hauteur, montés après séchage partiel et parfois insertion d'une couche de branchages. Une fois achevées, les parois sont recouvertes d'un enduit de terre enrichi à la chaux de 2 à 3 cm tenu par de petites tiges plantées d'aplomb à la cloison. Puis, ils sont peints en blanc au lait de chaux.

Les plafonds des pièces, relativement bas, sont formés par une succession de solives espacées d'environ 20 à 30 cm entre lesquelles sont placés des fuseaux de paille enroulés autour d'un barreau de chêne, trempés dans un enduit de terre et posés perpendiculairement aux poutres. En sous-face, ce matériau est recouvert d'un torchis, appelé « **bousillis** », composé de terre mélangée à du fin branchage ou à des feuilles. Dans le grenier, le plancher constitué est assez solide pour supporter un carrelage de terre cuite. Les toits à longs pans n'ont ni **coyaux** ni gouttières pour donner la possibilité à l'eau de pénétrer au pied des murs et éviter les dommages liés à la rétractation des argiles. Des lucarnes ouvrent sur les combles utilisés comme

greniers à grain auxquels une échelle extérieure permettait d'accéder.

Les portes ont un bâti en bois de chêne tout comme les petites fenêtres qui éclairent chaque pièce. Les pièces à vivre et les chambres disposent d'une cheminée.

À l'instar de la ferme n°10, les fermes de la *Ligne acadienne* ont été transformées pendant leurs 250 années d'existence. Ainsi, Pérusse n'a jamais mentionné de grenier dans ses descriptions de maisons; ceux-ci ont dû être aménagés pour pallier l'absence de grange, trop coûteuse à édifier lors de l'installation des Acadiens. La mise en place de greniers au-dessus des habitations est très fréquente dans l'architecture vernaculaire française, mais elle est ici difficile à dater précisément. Certains établissements ont aussi été agrandis par l'adjonction de pièces à vivre ou transformés entièrement en résidence suite à la construction d'annexes agricoles. Des piédroits et linteaux en tuffeau ont remplacé l'ossature en bois des ouvertures, des réparations en brique ou en pierre ont été effectuées sur la baugé. Enfin, si la tradition locale veut que chaque habitation ait possédé soit un four, soit un puits, dont l'utilisation était commune à deux familles. La vérité de cet aménagement n'est pas attestée : le cadastre réalisé en 1809 ne recense aucun bâtiment de ferme autour des maisons acadiennes et les quelques exemples existants aujourd'hui datent du 19^e siècle.



UN ÉCHO DU PASSÉ QUI RÉSONNE AUJOURD'HUI

Depuis deux siècles, le souvenir de l'histoire de colonisation puis de la perte de l'Acadie est vécu différemment des deux côtés de l'Atlantique. Mais après plusieurs décennies d'études scientifiques, une mémoire commune peut aujourd'hui se mettre en place.

UN ACCUEIL DE DÉPORTÉS RATÉ

Deux ans après leur arrivée à Archigny, les Acadiens commencent à se révolter contre leurs conditions d'accueil. Ils grondent contre l'engagement non tenu qu'ils deviennent propriétaires des terres qu'ils cultivent ; promesse

qui avait été formulée en dépit du fait qu'il était juridiquement impossible de donner des domaines seigneuriaux à des roturiers. Surtout, la colère qui les anime est motivée par l'échec que constitue cette expérience poitevine. La colonie ne s'est pas transformée en une entité homogène et unie portée par la réussite agricole. Au contraire, le développement indépendant de chaque exploitation au fur et à mesure de la construction des fermes a renforcé les différences.

La communauté acadienne, soudée par près de vingt années d'errance et de déception, fait valoir cette colère par des lettres, des exigences, de petits troubles. Leurs revendications sont considérées comme de l'ingratitude par les pouvoirs publics et le marquis des Cars. En 1775, ils sont néanmoins autorisés à quitter



1. Vue restituant l'intérieur d'une ferme de la ligne acadienne entre 1773 et 1775, d'après les dernières recherches effectuées en 2023
© Renaud Pennelle

2. Évangeline, mémoire de la déportation des Acadiens par Emmeline Labiche, Vieux cimetière de Saint-Martinville, Louisiane

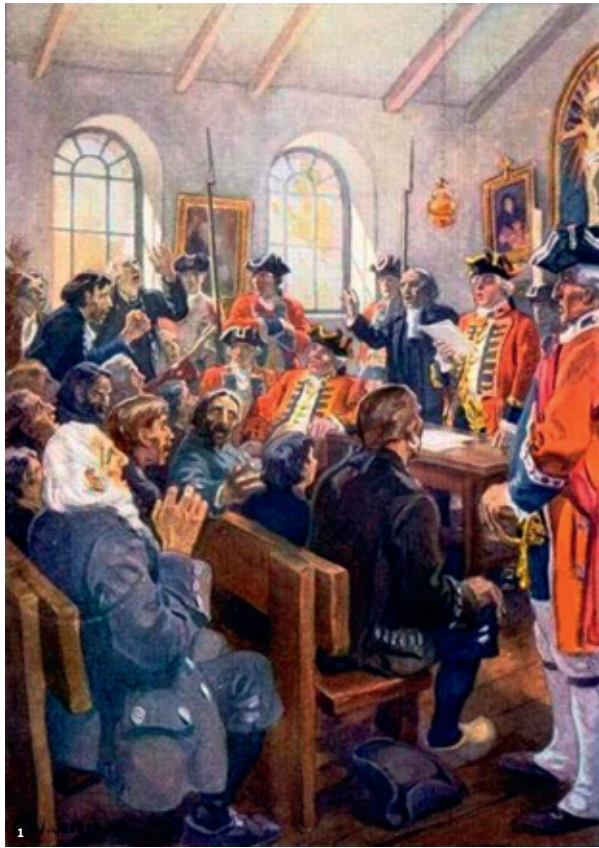
Archigny et à rejoindre Nantes, où ils espèrent embarquer au plus vite pour la Louisiane.

Avec notre regard du 21^e siècle, il est possible de juger cette période comme l'un des premiers accueils de déportés, peut-être le premier documenté en France. Cet accueil est indubitablement un échec dont les raisons sont multiples : la prise de conscience tardive et la passivité du gouvernement, le double jeu de certains protagonistes, le maintien des réfugiés dans une expectative qui les empêche de se fixer et de s'intégrer dans la vie économique du pays, le désengagement d'un État prescripteur, la lassitude et le découragement progressif des différents acteurs, l'attente d'un secours important d'un côté et d'une reconnaissance sans faille de l'autre, etc.

LA MUTATION D'UN MOMENT D'HISTOIRE EN UN PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Dès la fin du 18^e siècle, la mémoire du *Grand Dérangement* s'est perdue en France comme en Amérique. Elle est revitalisée par Henri W. Longfellow qui publie en 1847 un poème épique de langue anglaise, *Evangeline, a Tale of Acadie* qui raconte la séparation de deux amants, Évangeline et Gabriel, pendant le *Grand Dérangement* et la quête de la jeune fille pour retrouver son fiancé dans une Amérique en pleine **Guerre d'Indépendance**. Traduit en français par Pamphyle Le May en 1865, le poème devient le mythe fondateur de l'identité acadienne.

Inspiré par cette composition littéraire et par un renouveau des études historiques,



1. C.W. Jefferys, La lecture de l'ordre de déportation des Acadiens

2. Monument commémorant le Grand Dérangement devant l'île Georges à Halifax

plusieurs œuvres picturales majeures transcrivent cette mémoire ; la lecture de l'ordre de déportation de C.W. Jefferys et *Le grand dérangement* des Acadiens de Claude Picard sont parmi les plus célèbres. Dans la première moitié du 20^e siècle, le poème s'incarne dans trois films. Puis, le destin d'Évangeline est transposé dans des chansons : celle d'Anna Malenfant en 1942 et celle de Michel Conte en 1971 qui popularise le thème d'une identité construite face à l'adversité : « [...] *Mais les Anglais sont arrivés/dans l'église ils ont enfermé tous les hommes de ton village/et les femmes ont dû passer avec les enfants*

qui pleuraient sur le rivage/le matin ils ont embarqué Gabriel sur un grand voilier sans un adieu sans un sourire... ». L'œuvre fait aujourd'hui partie des classiques nationaux.

Les différentes expressions artistiques qui ont véhiculé la tragédie du « Grand Dérangement » depuis plus de deux siècles ont contribué à forger le sentiment d'identité de la communauté acadienne qui a conservé sa pratique de la langue française dans une Amérique anglophone. En 2003, une proclamation royale reconnaît officiellement les torts causés aux Acadiens par la

Couronne britannique, et depuis 2005, les événements sont célébrés tous les 28 juillet. Pour chaque anniversaire commémoratif, un monument mémoriel est inauguré, trente-huit ont été imaginés. Ils constitueront une série nommée *l'Odysée acadienne*.

DE LA MÉMOIRE NON PARTAGÉE À LA MÉMOIRE À PARTAGER

L'histoire de l'Acadie et des Acadiens a disparu des mémoires françaises alors que depuis deux siècles et demi, elle est si vivace de l'autre côté de l'océan qu'elle a participé à la création de la nation acadienne et à la reconnaissance des préjudices subis au cours de l'Histoire. Le hiatus qui existe dans le traitement de cette histoire en France et en Amérique du Nord est le reflet d'une différence d'appréciation : pour la France, cette histoire n'est qu'un moment, pour les Acadiens, elle est LE moment. Cette différence a engendré une mémoire non partagée d'un même événement historique.

Pourtant, depuis plus d'un demi-siècle, le territoire de Grand Châtellerault fait exister à son échelle les liens humains et mémoriels entre la France et l'Acadie grâce au travail de deux associations, « Châtellerault-Québec-Acadie » et « Les cousins acadiens ». Leurs bénévoles accueillent les familles acadiennes qui, après plusieurs années de recherche et un périple de plus de 7000 km, viennent ici découvrir les lieux où vécurent pour

quelques mois leurs ancêtres. Ces échanges s'appuient sur deux héritages communs, une histoire et une langue qui ont certes évolué différemment sur les deux continents, mais dont la permanence conforte aujourd'hui le rapprochement et facilite le partage de mémoires.

Les liens créés ont été consolidés, entre 2005 et 2008, par une démarche d'inventaire du patrimoine de la Nouvelle-France menée en partenariat des deux côtés de l'Atlantique. Cette recherche, couplée avec le renouveau des études universitaires, a mis en évidence le rôle des Poitevins et des Charentais dans l'histoire de la colonisation de l'Amérique du Nord. Ce nouveau regard porté sur l'histoire pousse aujourd'hui la collectivité de Grand Châtellerault à engager des actions de sensibilisation afin de contribuer à la construction d'une mémoire commune, d'une mémoire à partager autour de la ligne acadienne et de sa ferme n°10.

« LE MONDE, C'EST TOUT L'ESPACE ET TOUS LES TEMPS. PARCOURIR LE MONDE, C'EST RÉINVENTER L'HISTOIRE. »

Antonine Maillet, romancière et dramaturge acadienne (née en 1929)

Grand-Châtelleraut appartient au réseau national des **villes et pays d'art et d'histoire**

Le ministère de la Culture, direction générale des patrimoines, attribue l'appellation Ville et Pays d'art d'histoire aux collectivités locales qui animent leur patrimoine. Il garantit la compétence des guides-conférenciers et des animateurs de l'architecture et du patrimoine et la qualité de leurs actions. Des vestiges antiques à l'architecture du XXI^e siècle, les villes et les pays mettent en scène le patrimoine dans sa diversité. Aujourd'hui, un réseau de 202 Villes et Pays d'art et d'histoire vous offre son savoir-faire en métropole et outre-mer.

À proximité

Angoulême, Cognac, Poitiers, Rochefort, Royan, Saintes, Thouars, les pays de Charente-Limousine, du Confolentais, du Montmorillonais, de l'Île de Ré, de Vienne et Gartempe, de Parthenay-Gâtine bénéficient de l'appellation Villes et Pays d'art et d'histoire.

Et aussi dans la Région Nouvelle-Aquitaine

Bayonne, Béarnes-des-Graves, Bergerac, Bordeaux, Limoges, Pau, Périgueux, La Réole, Sarlat, les pays du Grand-Villeneuvois, des Hautes terres de Corrèze et Ventadour, de Mont-et-Barrages, de Pyrénées-Béarnaises, de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure et de Vézère-Ardoise.

Recherche et rédaction : Julie Aycard de l'agence Mémoire

Relectures : Emmanuelle Plumet, attachée de conservation, responsable du service Patrimoine – Pays d'art et d'histoire de Grand Châtelleraut, Paul Maturi, chargé de l'inventaire du patrimoine au service Patrimoine – Pays d'art et d'histoire de Grand Châtelleraut et Nicolas Courteix, adjoint du service Patrimoine – Pays d'art et d'histoire

Crédits photos : sauf mention contraire ©

Service Patrimoine - Pays d'art et d'histoire, Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut, 2021

Mise en page : Catherine Balme d'après Des Signes Studio – Muchir Desclouds 2018

